

Ivane Béatrice Bellocq - Triptyque pour flûte

L'œuvre a d'abord existé en mouvements séparés :

Incantation,

composée début octobre 1976 sous le coup de la disparition de mon cher professeur Roger Bourdin (le 23 septembre), et :

Danse,

composée en avril 1977.

J'ai regroupé et créé moi-même ces 2 pièces au château d'Annecy en avril 1977 grâce à Olivier Greif, la première personne à qui j'osai montrer ces premiers essais. Il déclara devant ses élèves :

"Ta pièce est miraculeuse, il faut ne rien y changer. Tu dois d'ores et déjà te convaincre que tu seras compositeur."

Pareille déclaration et le succès public qui s'ensuivit furent un coup de tonnerre pour mon jeune esprit solitaire, tourmenté, rebelle et assoiffé d'absolu...

Puis mon grand ami clarinettiste – et condisciple au conservatoire de Versailles – Serge Daval, lui-même si tourmenté qu'il devait se donner la mort quelques années plus tard, me demanda une pièce que j'écrivis en 2 jours début janvier 1978. Comme il en était extrêmement enthousiaste, je fis suivre ce Prélude d'adaptations de l'Incantation et de la Danse pour son instrument et nommai l'ensemble *Triptyque*.

À l'instigation de Jacques Castagner¹ et de Jean Aubain², Serge Daval créa le *Triptyque* d'abord en privé au salon de Maître Netter (Paris), pour pouvoir ensuite le faire officiellement le 23 mai 1978 deux fois : à l'Université de Versailles et surtout aux concerts de l'UFPC³ à Paris (salle Cortot), puis un peu plus tard salle Rossini (aux concerts dits... du Triptyque !), toujours à Paris.

¹ successeur de Roger Bourdin au conservatoire de Versailles en septembre 1977.

² directeur du conservatoire de Versailles de 1963 à 1996, Premier Grand Prix de Rome 1956 (1928-2015); il m'écrivit au printemps 1978 une lettre dithyrambique sur ce *Triptyque* que j'ai précieusement conservée.

³ Union des Femmes Professeurs, Compositeurs, et musiciens associés, alors présidée par Lucile Avisse.

Ainsi le désormais premier mouvement vécut-il sa vie à la clarinette pendant presque 15 ans avant que je me décide à en faire une version pour flûte, voulant jouer moi-même tout le *Triptyque*.

Je (re)créai cette version intégrale pour flûte le 17 octobre 1992 à Melun (château de La Rochette) et Jacques Castagner en proposa ensuite l'édition à Billaudot en 1995.

Autant certains des plus grands clarinettistes se sont emparés de cette œuvre, qui est même devenue une pièce de concours, autant je suis à ma connaissance la seule flûtiste à l'avoir jouée en concert !

Sans doute se sent-on en partie illégitime d'interpréter une œuvre quand l'auteur(e) est capable de le faire. Pourtant, comme tous les auteurs-interprètes qui durent un certain temps, je vis une dichotomie qui pourrait rassurer voire donner des ailes à mes collègues flûtistes :

- d'une part il est vrai que je me souviens exactement (même 45 ans après : vertige...) de ce que je voulais à l'époque – chaque note, chaque inflexion, chaque dynamique, chaque phrasé – et que de plus, jusqu'en 1982, je n'admettais pas de divergence...

- pourtant cela ne m'empêche pas de jouer maintenant ce *Triptyque* d'une façon bien différente, qui continue à évoluer. C'est au début assez troublant de se voir ainsi "en direct" dans la spirale du temps, en quelque sorte d'être intensément plusieurs soi-mêmes simultanément.

J'ai commencé à comprendre ce phénomène, sur une autre de mes œuvres, en entendant l'admirable Alvaro Pierri jouer ma *Petite suite* à la finale du concours de composition de Radio-France : il le fit de manière si personnelle et si cohérente (le concours étant anonyme, nous ne pouvions échanger avant) qu'à mon avis c'est justement cette divergence relative, sensible et intelligente d'un grand artiste qui m'a en grande partie permis de la remporter.

Ivane Béatrice Bellocq, dimanche 24 juillet 2022

CONSULTATION SEULEMENT
ANY COPY FORBIDDEN
TRIPTYQUE

pour flûte

1. Prélude

(2 mn 05 s)

Ivane Béatrice BELLOCQ

Degré : supérieur
Durée totale : 5 mn 50 s

OUVRAGE PROTÉGÉ
PHOTOCOPIE
INTERDITE
MÈME PARTIELLE
Loi du 11 Mars 1957
CONSTITUANT CONTREFAÇON
(Code Pénal, Art. 425)

 + 1/4 de ton
- 1/4 de ton
tenuto

Tranquillo ♩ = ca 48



Più mosso ♩ = ca 60

molto ritmico

pesante

6 3

(*f*)

cresc. *ff* Rit. *senza dim.*

**CONSULTATION SEULEMENT
ANY COPY FORBIDDEN**

3. Danse

(1 mn 25 s)

Allegro

f

tr